



Association **PHOTOMENTON**
Association loi 1901, RNA n° W062001296
11 impasse des Capucins
06500 MENTON
Siret : 510 041 221 00019

MARATHON PHOTOMENTON 2018 REGLEMENT

Article 1 – PhotoMenton & HAMAP

PhotoMenton est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie et de soutenir financièrement toute ONG ayant un but humanitaire et plus particulièrement l'HAMAP (www.hamap.org)

Article 2 – Le principe du marathon

L'association *PhotoMenton* organise un Marathon Photographique Numérique intitulé « Marathon Photo » qui aura lieu le **dimanche 18 novembre 2018** dans le cadre du Festival de la Photographie de Menton.

Le dimanche **18 novembre 2018 à 9h15**, les participants ont rendez-vous dans le hall du Palais de l'Europe de Menton. Ils viendront indiquer leur présence et valider leur inscription. Ils y recevront une feuille de route avec le déroulement de la journée. Un certain nombre de thèmes à photographier leur seront proposés.

Le départ du Marathon Photo est à 10 heures.

Les photos pourront être remises à **partir de 14h30 et jusqu'à 18h** (heure limite), en format **JPG**, sans modification ou transformation logicielles ultérieures. Pour les possesseurs d'appareils photographiques disposant de logiciels de retouche embarqués, les seules modifications admises sont le recadrage et la transformation en noir et blanc (pas sépia).

Attention, aucun appareil photo ne sera prêté. Il est à la charge de chacun de venir équipé d'un appareil photo numérique et d'une carte mémoire vide et dépourvue de virus informatique.

Article 3 – Les candidats

Ce marathon photo est ouvert à toute personne physique majeure. Si le candidat est mineur, il doit impérativement être accompagné d'une personne majeure et être muni d'une autorisation parentale. Les candidats pourront concourir seul ou en équipe de 2. Chaque équipe devra être équipée d'un appareil photo numérique d'au moins 3 millions de pixels avec une carte mémoire SD ou CompactFlash. Si un appareil photo était équipé d'un autre modèle de carte mémoire, il appartient à l'équipe d'avoir en sa possession son propre lecteur de carte avec une connectique USB pour pouvoir télécharger ses photos.

Article 4 – Inscription

Un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site www.photomenton.com à la rubrique « Marathon ». L'inscription sera considérée comme définitive lorsque le formulaire en ligne sera rempli et que l'association aura reçu le paiement de 15 euros par chèque à l'ordre de « Photomenton » à l'adresse : *PhotoMenton*, 11 impasse des Capucins 06500 MENTON.

Les paiements par PayPal sont admis : identifiant : photomenton@gmail.com

Pour des raisons de facilité et de rapidité de mise en route le jour du marathon, toutes **les inscriptions en ligne auront été faites avant le 18 novembre 2018.**

Les inscriptions en ligne non payées pourront être réglées le dimanche 18 novembre 2018 jusqu'à 9h55. Des inscriptions pourront aussi être reçues à ce moment là.

Les règlements et inscriptions sur place auront lieu par ordre d'arrivée et seront clôturés à 9h55.

Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques : cadrage, composition, lumière, originalité, respect du thème, etc, et les décisions seront sans appel. Le jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture et de membre(s) de l'association *PhotoMenton*.

Les résultats seront rendus publics dans la semaine qui suit le marathon. La remise des prix aura lieu le dimanche 25 novembre 2018 en fin d'après-midi pendant la clôture du 12ème Festival de la Photographie de Menton.

Article 6 – Dotation

Le concours sera doté de :

- . 1^{er} prix : 1 appareil photo compact expert
- . 2^{ème} prix : 1 trépied photo avec rotule de qualité professionnelle.
- . 3^{ème} prix : un bon d'achat de 50 euros au Géant des Beaux Arts

Offerts par nos partenaires *Images Photo Nice* et *Le Géant des Beaux Arts*.

Article 7 – Responsabilité de PhotoMenton

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit : d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce marathon. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable d'événements présentant des caractères exceptionnels (grèves, intempéries...) ou autres, indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours et/ou privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Article 8 – Responsabilité des participants

L'association *PhotoMenton* n'est pas responsable des participants et de leurs actes. Aussi, elle enjoint chaque participant à bien respecter le droit à l'image des personnes photographiées et à ne pas nuire à l'ordre public.

Article 9 – Droit sur les œuvres

Ce marathon ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, en participant à ce concours, vous autorisez l'association *PhotoMenton* à les utiliser à des fins non commerciales : expositions, site internet photomenton.com, affiches et articles de presse.

Article 10 – Interdiction

Les membres actifs de l'association *PhotoMenton* et leur famille ainsi que les membres du jury et leur famille s'interdisent la participation au marathon.

Article 11 – Application du règlement

Toute participation au marathon entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : photomenton@gmail.com ou sur le site internet de l'association : www.photomenton.com